



Document «Objectifs d'égalité des genres»

Introduction

Le document «Objectifs d'égalité des genres» s'adresse à tous les membres, aux instances et aux collaboratrices et collaborateurs de Bio Suisse, afin qu'ils puissent s'impliquer pour l'égalité des genres dans leur zone d'influence.

Principes pour la mise en œuvre de l'égalité des genres

1. Principes généraux de comportement

- a. Pas de discrimination sur la base du genre et pas de sexisme
- b. Ouverture par rapport aux changements des rôles des genres
- c. Relations mutuelles respectueuses et récognitives

2. Mise en œuvre dans les entreprises agricoles Bio Suisse

- a. Dans les entreprises agricoles Bio Suisse, une situation financière stable et une couverture sociale adaptée pour le ou la conjoint-e/partenaire sont recherchées. Une solution appropriée et financièrement supportable pour l'entreprise est assurée pour toutes les personnes concernées.
- b. Bio Suisse soutient une participation partenariale à l'entreprise agricole. Les décisions stratégiques et financières sont prises en partenariat.
- c. Bio Suisse préconise la réalisation partenariale du travail domestique, de soins et social. Ce travail est réparti équitablement en tenant compte de la situation familiale et de l'entreprise.

3. Participation

- a. Bio Suisse considère les avis et perspectives de toutes et tous;
- b. Bio Suisse favorise la participation des genres sous-représentés;
- c. Bio Suisse met en œuvre la présence des genres sous-représentés dans les organes dirigeants et instances de la Fédération.

4. Communication

- a. Bio Suisse s'engage dans sa communication pour l'égalité des genres;
- b. Bio Suisse utilise un langage oral et écrit non genré;
- c. Bio Suisse veille à une présence équilibrée des genres dans sa présentation publique.